



MODIFICATION DU PLU

Chères Sannoisiennes, chers Sannoisiens,

L'aménagement du territoire guide sa science dans notre histoire commune. Il s'évalue sur le temps long et demande parfois des réajustements. C'est le cas, aujourd'hui, par la modification du plan local d'urbanisme.

La réunion publique du 7 septembre 2021 est venue présenter le bilan du travail effectué par les élus, les services, les habitants et le bureau d'études Urbanisme.



Réunion publique du 7 septembre 2021

Sera remettre en cause les orientations générales équilibrées de projet d'aménagement et de développement durable (PADD) défini en 2017, les motifs qui ont conduit au lancement de la procédure de modification y ont notamment été rappelés :

- un ajustement et un éclaircissement de certains points du règlement de PLU au regard du retour d'expérience du service urbanisme suite à la très grande résonance que représentait le PLU de 2017 ;
- un encadrement plus précis des projets de construction dans les zones centrales en limitant notamment la densification ;
- un renforcement réglementaire de la préservation des zones pavillonnaires ;
- un encadrement substantiel de la zone des éléments remarquables sur le patrimoine bâti ou paysager.

Document(s)

[Lettre du maire - Octobre 2021](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)